



Institut des comptes nationaux

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE L'INSTITUT DES
COMPTES NATIONAUX
(ICN) - 2002**

**Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes
moyennes et Energie**

Editeur responsable : Lambert VERJUS
Président
23, square de Meeûs
1000 BRUXELLES

Coordination : N. Waeyaert et P. Godin (texte validé en date du 01/10/2003)

ISSN : 1372-6978

URL <http://www.inr-icn.fgov.be>

Imprimé par les soins du Service public fédéral « Economie, PME, Classes moyennes & Energie ».

TABLE DES MATIERES

Avant-Propos.....	5
I. <u>L'INSTITUTION</u>	6
I.1. <u>Sa composition</u>	6
I.2. <u>Sa mission</u>	6
II. <u>LES ORGANES</u>	7
II.1. <u>Le Conseil d'administration</u>	7
II.2. <u>Le Comité d'orientation</u>	8
II.3. <u>Les Comités scientifiques</u>	9
<i>II.3.1. <u>Le Comité scientifique sur les Comptes nationaux</u></i>	9
<i>II.3.2. <u>Le Comité scientifique sur le Budget économique</u></i>	11
II.4. <u>Représentation internationale</u>	12
III. <u>Le rapport d'activités 2002</u>	14
III.1. <u>Le Conseil d'administration</u>	14
III.2. <u>Les produits</u>	14
<i>III.2.1. <u>Comptes nationaux et régionaux</u></i>	14
<i>III.2.2. <u>Comptes trimestriels</u></i>	16
<i>III.2.3. <u>Budget économique</u></i>	16
<i>III.2.4. <u>Tableaux entrées-sorties (input/output)</u></i>	17
<i>III.2.5. <u>Statistiques du commerce extérieur</u></i>	18

<i>III.2.6. <u>Diffusion</u></i>	19
III.3. <u>Cellule de coordination sur les statistiques de l'emploi et du chômage</u>	19
IV. <u>LES COMPTES FINANCIERS DE L'INSTITUT</u>	
<u>DES COMPTES NATIONAUX</u>	21
<i>Publications régulières de l'Institut des Comptes nationaux</i>	23

Avant-propos

L'année 2002 a été caractérisée au niveau des produits de l'ICN par deux innovations importantes : d'une part la méthodologie de la statistique de l'emploi qui accompagne les comptes nationaux a été fondamentalement revue en collaboration avec le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, et d'autre part, l'Institut des Comptes nationaux a publié le premier tableau entrées-sorties confectionné entièrement sous sa responsabilité.

La statistique de l'emploi a pu bénéficier de nouvelles sources d'information administratives et une nouvelle méthodologie a été longuement discutée au sein de la cellule de coordination ICN ad hoc, élargie à d'autres institutions (le SPF Emploi, le Conseil central de l'Economie et plusieurs parastataux sociaux). Cette nouvelle méthodologie a été approuvée par le Comité scientifique sur les comptes nationaux. Ainsi la cohérence entre l'emploi salarié figurant dans les comptes nationaux et d'autres agrégats des comptes comme la masse salariale et la valeur ajoutée est assurément garantie.

Les tableaux entrées-sorties 1995 sont les premiers être établis en intégrant la méthodologie du SEC95. En outre ils sont également les premiers à avoir été réalisés de A à Z par l'Institut des Comptes nationaux. Les tableaux publiés précédemment sous la responsabilité de l'Institut ne constituaient qu'une mise à jour au moyen d'une méthodologie approuvée par la Comité scientifique sur les comptes nationaux, des tableaux input-output de 1980 construits en leur temps à l'Institut national de Statistique.

Les comptes régionaux pour la période 1995-1999 ont également innové. Outre l'actualisation annuelle des valeurs ajoutées régionales, ces comptes présentent pour la première fois une ventilation de la rémunération des travailleurs. Comme pour la valeur ajoutée, le principe de base est que ces rémunérations sont imputées par branche d'activité au territoire géographique où est installée l'unité de production et non sur base du lieu de résidence du prestataire de travail.

Ainsi chaque année depuis sa création opérationnelle en 1995, l'Institut n'a cessé d'étendre et d'améliorer ses produits statistiques.

Enfin au niveau du fonctionnement interne de l'Institut, plusieurs mandats au sein des comités scientifiques ont été renouvelés :

- au sein du Comité scientifique sur les comptes nationaux où deux mandats à titre individuels ont fait l'objet de remplacement suite à des démissions ;
- au sein du Comité scientifique sur le budget économique où l'ensemble des mandats ont été renouvelés.

Lambert VERJUS,
Président.

L'INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (ICN)

I. L'INSTITUTION

L'Institut des Comptes nationaux (ICN) a été créé par la loi du 21 décembre 1994, Titre VIII, portant des dispositions sociales et diverses, en vue de la réforme de l'appareil de statistiques et de prévisions économiques du gouvernement fédéral.

L'Institut a le statut d'établissement public et est doté de la personnalité juridique ; il travaille sous l'autorité du Ministre des Affaires économiques. Son siège est établi au 23, square de Meeûs - 1000 BRUXELLES.

I.1. Sa composition

L'Institut associe trois institutions désignées par la loi :

- l'Institut national de Statistique,
- la Banque Nationale de Belgique,
- le Bureau fédéral du Plan.

I.2. Sa mission

Avec la collaboration de ces trois institutions mais sous sa responsabilité propre, l'Institut est chargé d'établir :

- les comptes nationaux réels ;
- les comptes nationaux financiers ;
- les comptes annuels et trimestriels des administrations publiques ;
- les comptes nationaux trimestriels ;
- les produits régionaux bruts ;
- les statistiques du commerce extérieur au sein de l'Union européenne et en dehors de celle-ci, ainsi que celles du transit ;
- les prévisions économiques nécessaires à l'établissement du budget fédéral, appelé aussi budget économique ;
- les tableaux entrées-sorties (input-output) ;
- les comptes satellites nécessités par certaines données.

II. LES ORGANES

Les organes de l'Institut des comptes nationaux prévus par la loi sont, le Conseil d'administration, le Comité d'orientation et deux Comités scientifiques chargés d'aider à la réalisation des objectifs de l'Institut.

II.1. Le Conseil d'administration

Aux termes de la loi (art. 113), le Conseil d'administration est composé de sept membres dont quatre de droit et trois autres, représentant chacune des autorités associées et appartenant à l'autre groupe linguistique que celui des membres désignés par la loi. Les membres sont nommés par arrêté royal .

Les membres de droit sont : le Président du SPF Economie, PME, Classes moyennes & Energie qui préside le Conseil et siège en tant que représentant du Ministre des Affaires économiques, le Gouverneur de la Banque nationale de Belgique, le Commissaire au Plan et le Directeur général de l'Institut national de Statistique.

En 2002, les membres de droit du Conseil étaient dès lors :

- Monsieur Lambert VERJUS, Président du SPF Economie, PME, Classes moyennes & Energie , Président du Conseil d'administration ;
- Monsieur Guy QUADEN, Gouverneur de la Banque nationale de Belgique ;
- Monsieur Henri BOGAERT, Commissaire du Bureau fédéral du Plan ;
- Monsieur H. D'HONDT, Directeur général de l'Institut national de Statistique.

Les autres membres nommés par arrêté royal du 26 mai 1999 sont :

- Monsieur Jan SMETS, de rôle linguistique néerlandophone, Directeur à la Banque nationale de Belgique ;
- Monsieur Jan VERSCHOOTEN, du rôle linguistique néerlandophone, Commissaire adjoint au Bureau fédéral du Plan ;
- Monsieur Jean-Paul STASSART, du rôle linguistique francophone, Conseiller à l'Institut national de statistique.

Le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration a été approuvé par arrêté ministériel du 28 décembre 1995.

Le Secrétariat de l'ICN est, en vertu de la loi, assuré conjointement par le SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie et la Banque nationale de Belgique. Monsieur Nicolas WAEYAERT et Monsieur Jean-Jacques VANHAELEN ont été désignés par le Conseil d'administration pour remplir cette tâche en 2002.

II.2. Le Comité d'orientation

Le Comité d'orientation est chargé d'assister le Conseil d'administration et lui adresse annuellement des recommandations afin d'améliorer le mode de réalisation des missions de l'Institut des Comptes nationaux tant en ce qui concerne la collecte des données que l'élaboration des statistiques et des prévisions économiques.

A l'exception des membres désignés par les gouvernements respectifs des Régions et des Communautés, les membres du Comité d'orientation sont nommés par le Roi, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres. La durée de leur mandat est fixée à quatre ans, renouvelable.

L'A.R. du 30 juin 1996 (M.B. du 25 octobre 1997) a nommé les personnes suivantes comme membres du Comité d'orientation :

- M. H. LARMUSEAU - proposé par le Premier Ministre ;
- M. L. BUFFEL - proposé par le Ministre des Finances ;
- Mme E. LEPOIVRE-MASAÏ - proposée par le Ministre des Affaires économiques ;
- M. H. FAMEREE - proposé par le Ministre du Budget ;
- M. F. PLETS - proposé par le Ministre du Commerce extérieur
- M. J. DELEN - proposé par le Ministre de l'Intérieur ;
- M. J.-M. LAASMAN - proposé par le Ministre des Affaires sociales ; ;
- M. F. SZABO - proposé par le Ministre de l'Emploi et du Travail ;
- M. H. BECQUAERT - proposé par le Ministre des Pensions ;
- M. F. ROBBEN - proposé par la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale ;
- M. L. DENAYER - proposé par le Conseil central de l'Economie ;
- M. P.-P. MAETER - proposé par le Conseil National du Travail ;

Mme F. LEPOIVRE-MASAÏ a été nommée Présidente du Comité d'orientation.

En application de l'accord de coopération du 26 mai 1999, les personnes suivantes ont en outre été désignées par les gouvernements des Régions et des Communautés en vue de les représenter au sein de ce Comité :

- Madame Maureen VERHUE et Madame Myriam VANWEDDINGEN pour la Communauté flamande ;
- Madame Mariska ANTAL et Monsieur Hugues DUMONT pour la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Monsieur Harry POZNANTECK pour la Communauté française ;
- Monsieur Michel MIGNOLET pour la Région wallonne ;

- Monsieur Werner BAUMGARTEN pour la Communauté germanophone.

II.3. Les Comités scientifiques

Le Conseil d'administration de l'Institut des Comptes nationaux est assisté de deux Comités scientifiques, l'un pour les comptes nationaux, l'autre pour le budget économique.

Le rôle de ces Comités est d'émettre un avis sur la valeur scientifique et l'objectivité des méthodes adoptées par l'ICN et des résultats de ses travaux.

L'ICN peut consulter ces comités à tout moment sur leurs compétences respectives. Il consulte ces comités lorsqu'il apporte une modification importante à la méthodologie utilisée. L'ICN consulte également les comités après une première lecture des tableaux statistiques et prévisions économiques, des comptes nationaux réels, des produits régionaux bruts, du budget économique et des tableaux entrées-sorties. Lorsque le Conseil d'administration est d'avis qu'il ne peut prendre en compte un avis partiellement ou totalement défavorable de l'un des Comités, il doit joindre l'avis de ce Comité aux tableaux statistiques ou aux prévisions en cause.

II.3.1. Le Comité scientifique sur les Comptes nationaux

Le Comité scientifique sur les Comptes nationaux est compétent pour les comptes nationaux réels, les comptes nationaux financiers, les comptes annuels et trimestriels des administrations publiques, les comptes nationaux trimestriels, les produits régionaux bruts et les tableaux entrées-sorties (art. 117, § 1).

Il est composé dans le respect de la parité linguistique au sein de chacune des catégories suivantes :

- deux membres proposés par la Banque nationale de Belgique, dont l'un assure la présidence du Comité ;
- deux membres proposés par le Ministre des Affaires économiques choisis parmi les fonctionnaires de l'Institut national de Statistique ;
- deux membres proposés par le Bureau fédéral du Plan ;
- six professeurs exerçant leur fonction dans une université belge, proposés par le Ministre des Affaires économiques en raison de leurs compétences dans le domaine de la statistique économique.

Les membres de ce Comité, désignés lors de la création de l'Institut, ont vu leur mandat échoir en juin 1999 et de nouveaux membres ont été désignés dans le courant de l'année 2001.

D'une part, l'arrêté royal du 11 juillet 2002 (M.B. du 07 août 2002) a officialisé la démission et la nomination d'un membre du comité scientifique (le remplacement de Mme Christine DEVILLE par Mme Chantal BINOTTO) ; d'autre part, l'arrêté royal du 28 novembre 2002 (M.B. du 2 décembre 2002) a officialisé la démission et la nomination d'un membre du comité scientifique (le remplacement de M. F. ABRAHAM par E. BUYST) . Dès lors, la composition de ce comité se présentait en 2002 comme suit :

- Monsieur Jean Jacques VANHAELEN, Chef du Département Statistique générale de la Banque nationale de Belgique, Président ;
- Madame Béatrice THIRY, Conseiller adjoint au Département Statistique générale de la Banque nationale de Belgique;
- Madame Annie Versonnen, Statisticien-directeur à l'Institut national de statistique ;
- Madame Chantal BINOTTO, Expert à l'Institut national de statistique ;
- Monsieur Albert Gilot, membre du Bureau fédéral du Plan ;
- Monsieur Filip VanhorebEEK, attaché au Bureau fédéral du Plan ;
- Monsieur Henri Capron, Professeur à l'Université libre de Bruxelles ;
- Madame Anne-Marie DE Kerchove de Denterghem, Professeur à l'Université catholique de Louvain et à la Faculté universitaire Saint-Louis à Bruxelles ;
- Monsieur Giuseppe Pagano, Premier assistant à l'Université de Mons-Hainaut ;
- Monsieur E. Buyst, Professeur à la Katholieke Universiteit Leuven ;
- Monsieur Marc Despontin, Professeur à la Vrije Universiteit Brussel ;
- Monsieur Marcel Van Geel, Professeur à l'Universiteit Sint Ignatius te Antwerpen.

En application de l'accord de coopération du 26 mai 1999, les personnes suivantes ont en outre été désignées par les Gouvernements des Régions et Communautés en tant qu'observateurs au sein de ce Comité :

- Messieurs Thierry Vergeynst et Erwin Eysackers pour la Communauté flamande ;
- Madame Francine Toussaint et Monsieur Norbert De Cooman pour la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Monsieur Jean Houard pour la Région wallonne ;
- Monsieur Hassan Harraga pour la Communauté Wallonie-Bruxelles ;
- Monsieur Guido Reuter pour la Communauté germanophone.

II.3.2. Le Comité scientifique sur le Budget économique

Le Comité scientifique sur le Budget économique est chargé de se prononcer sur les prévisions économiques établies sous la responsabilité de l'Institut des Comptes nationaux, nécessaires à l'établissement du budget fédéral (art. 117, § 2).

Le Comité est composé comme suit, dans le respect de la parité linguistique :

- deux membres proposés par le Bureau fédéral du Plan, dont l'un assure la présidence du comité ;
- un membre proposé par le Ministre des Affaires économiques, choisi parmi les fonctionnaires de l'Institut national de statistiques ;
- deux membres proposés par la Banque nationale de Belgique ;
- un membre proposé par le Ministre des Affaires économiques, choisi parmi les fonctionnaires du Service des Etudes ;
- un membre proposé par le Ministre des Finances, choisi parmi les fonctionnaires du Service d'Etudes du Département ;
- un membre proposé par le Ministre des Affaires sociales ;
- un membre proposé par l'Office national de Sécurité sociale ;
- un membre proposé par le Ministre de l'Emploi et du Travail ;
- un membre proposé par l'Office national de l'Emploi ;
- un membre proposé par le Ministre du Budget, choisi parmi les fonctionnaires de l'administration du Budget et du Contrôle des Dépenses.

A ces membres, s'ajoutent des membres désignés selon les modalités déterminées par l'accord de coopération du 26 mai 1999 par chacun des Gouvernements des Régions et des Communautés.

Les membres du Comité scientifique sur le Budget économique relevant de l'autorité fédérale ont été renouvelés et nommés par l'arrêté royal du 11 juillet 2002 (M.B. du 07 août 2002)..

Au 31 décembre 2002, le Comité scientifique sur le Budget économique était composé de la manière suivante :

- Monsieur Henri BOGAERT, Commissaire au Bureau fédéral du Plan, Président ;
- Monsieur Bart HERTVELDT, Expert au Bureau fédéral du Plan ;
- Madame Liliane TURLOOT, Statisticienne au service « Analyses économiques » du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie-
- Madame Frieda DONKER, Conseiller au Département des Etudes de la Banque nationale de Belgique ;
- Monsieur Luc DRESSE, Conseiller au Département des Etudes de la Banque nationale de Belgique ;

- Madame Chantal BINOTTO, Expert à l'Institut national de Statistique du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie ;
- Monsieur Gert DE SMET, Conseiller des Finances au Service d'Etudes et de Documentation du Ministère des Finances ;
- Monsieur Hendrik LARMUSEAU, Directeur général au SPF Sécurité sociale Ministère des Affaires sociales et des Pensions ;
- Monsieur Willy VAN DER MEULEN, Directeur d'administration à l'Office national de Sécurité sociale ;
- Monsieur Jacques OUZIEL, Conseiller adjoint au SPF Emplo, Travail et Concertation sociale;
- Monsieur Karel BAECK, Administrateur général de l'Office national de l'Emploi ;
- Monsieur Philippe DUJARDIN, Auditeur adjoint à l'Administration du Budget et du Contrôle des Dépenses du Ministère des Finances.

En application de l'accord de coopération du 26 mai 1999, les personnes suivantes ont en outre été désignées par les Gouvernements des Régions et Communautés en vue de les représenter au sein de cet organe :

- Madame Wendy VANDER STRICHT et Monsieur Dieter BEREBROUCKX pour la Communauté flamande ;
- Madame Francine TOUSSAINT et Monsieur Norbert DE COOMAN pour la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Monsieur Francis MOSSAY pour la Région wallonne ;
- Madame Céline FAIDHERBE pour la Communauté Wallonie-Buxelles ;
- Monsieur Dany BONGARTZ pour la Communauté germanophone.

II.4. Représentation internationale de l'Institut des Comptes Nationaux

L'Institut des Comptes Nationaux assume la représentation officielle de la Belgique auprès des organisations internationales dans les domaines statistiques où une compétence lui est attribuée par la loi. Cette représentation est concrètement assurée, pour les différentes matières relevant de la compétence de l'ICN, par les représentants des autorités associées suivant la tâche qui est dévolue à chacune d'elles par la loi ou le Conseil d'administration.

L'ICN a été représenté par la Banque nationale de Belgique au sein de différents comités, groupes de travail et taskforces nationaux et internationaux.

Dans le domaine des comptes nationaux, il s'agit du comité PNB, des groupes de travail Comptes nationaux, Comptes financiers, Comptes agricoles et Comptes régionaux auprès d'Eurostat et du groupe de travail statistique auprès du Conseil. Ceux-ci ont pour tâche d'affiner le SEC95. L'ICN a aussi été représenté au Committee on Monetary, Financial and Balance of

Payments Statistics, un organe consultatif européen où se rencontrent les banques centrales nationales et les instituts nationaux de statistique.

Dans le domaine du commerce extérieur, il convient de mentionner la participation au Comité "Méthodes", aux groupes de travail Qualité et EDICOM auprès d'Eurostat et au groupe de travail "Statistiques du Commerce extérieur" auprès de l'O.C.D.E..

L'ICN, représenté par le Chef du département Statistique générale de la BNB, et l'INS, représenté par le Directeur général, ont participé conjointement aux réunions du Comité du programme statistique, organe principal de la coopération statistique européenne, en vertu de l'article 19 du règlement 322/97 du Conseil du 17/2/97, relatif à la statistique communautaire.

Ils ont également tous deux participé aux travaux de la conférence annuelle des Directeurs généraux d'Instituts nationaux de statistiques (DGINS) qui réunit annuellement pour un séminaire les responsables des Instituts nationaux de statistiques de la Communauté Européenne et de l'Espace Economique Européen, ainsi que ceux des pays d'Europe centrale et orientale.

III. LE RAPPORT D'ACTIVITES 2002

III.1. Le Conseil d'administration

En 2002, le Conseil d'administration de l'Institut s'est réuni sept fois. Les tâches essentielles du Conseil sont de coordonner les activités des autorités associées, de connaître et d'avaliser les produits statistiques des autorités associées, rendus publics sous la responsabilité de l'ICN.

C'est ainsi que le Conseil a approuvé après en avoir pris connaissance :

- le budgets économique 2002 révisé et 2003.
- les comptes nationaux 2001 détaillés.
- les comptes des administrations publiques 2001.
- les comptes régionaux 1995-1999.
- Les nouveaux chiffres de l'emploi dans les comptes nationaux pour la période 1995-2001.
- Le stock de capital et investissements pour la période 1970-2000.

Les résultats financiers de l'année 2002 ont été approuvés le 13 juin 2002 au cours de la 43ème réunion du Conseil.

III.2 Les produits

III.2.1 Comptes annuels nationaux et régionaux

En janvier 2002, des séries longues (1970-2000) relatives aux investissements, aux amortissements et stock de capital fixe et établies selon la méthodologie SEC95 ont été publiées pour la première fois au niveau national. Il s'agit de séries par branche d'activité et par produit, exprimées tant en prix courants qu'en prix constants.

En avril 2002, à l'instar des années précédentes, une première estimation des principaux agrégats annuels de l'année 2001 a été publiée, obtenue sur la base des comptes trimestriels.

Les comptes et tableaux nationaux détaillés relatifs à l'an 2001 ont été communiqués à Eurostat à la fin du mois de septembre 2002, conformément aux obligations du calendrier de déclaration européen. Une publication sous forme papier accompagnée de commentaires méthodologiques a été diffusée au début de novembre.

Les statistiques de l'emploi reprises dans les comptes nationaux reposent sur les données publiées par le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale. Pour mieux répondre à l'évolution rapide du marché du travail et aux changements dans les standards internationaux, le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale et l'ICN, en collaboration étroite, ont entrepris depuis plusieurs années une révision en profondeur de la méthodologie. Basés sur de nouvelles informations statistiques permettant non seulement de repérer avec précision le statut des personnes par rapport à l'emploi et d'éliminer les éventuels doubles comptages, mais également d'atteindre un degré de cohérence élevé avec les autres agrégats des comptes nationaux (en particulier masse salariale et valeur ajoutée), les nouveaux résultats quant aux nombres des salariés ont été publiés pour la première fois en novembre 2002. Portant sur la période 1995-2001, ils ont remplacé les statistiques provisoires publiées jusqu'à présent.

Cette publication comportait pour la première fois un tableau présentant la consommation réelle des ménages depuis 1995. La consommation réelle intègre, outre les dépenses de consommation, également les produits mis gratuitement à disposition par les pouvoirs publics ou les institutions sans but lucratif.

Les comptes régionaux pour la période 1995-1999 ont été publiés à la fin de janvier 2002. Outre une actualisation de la répartition de la valeur ajoutée brute à prix de base et la rémunération des travailleurs, toutes deux exprimées à prix courants, cette publication présentait également une ventilation par unité géographique de la valeur ajoutée brute à prix de base, aux prix de 1995. Dans le courant de 2002, la préparation de la répartition régionale des investissements bruts en capital fixe et du compte des ménages s'est poursuivie.

III.2.2. Comptes trimestriels

Les comptes nationaux trimestriels ont fait l'objet de quatre publications au cours de l'année 2002, en janvier, avril, juillet et octobre. Ces quatre publications se rapportaient respectivement aux troisième et quatrième trimestres de 2001 et aux premier et deuxième trimestres de 2002.

En marge du calendrier légal de publication, qui autorise un délai de 120 jours après la fin du trimestre, l'ICN publie une première estimation de la croissance du produit intérieur brut à prix constants après 60 jours. L'établissement de cette estimation "flash" du produit intérieur brut répond à la volonté, manifestée par les instances européennes, d'accélérer la diffusion des indicateurs conjoncturels de l'activité économique.

En application du Règlement n°264/2000 de la Commission du 3 février 2000 portant sur les indicateurs de court terme des finances publiques, l'ICN fournit à Eurostat des données trimestrielles concernant les recettes fiscales et parafiscales, ainsi que les prestations sociales en espèces. Depuis juin 2002, en application du Règlement REG/nr/221/2002 du 10 juin 2002, les comptes trimestriels non financiers des pouvoirs publics sont également rapportés à Eurostat. Comme le reporting rapide de l'estimation flash du PIB, les comptes trimestriels non financiers des pouvoirs publics s'inscrivent dans le "EMU Action Plan" d'ECOFIN.

III.2.3. Budget économique

En février 2002, le Bureau fédéral du Plan a actualisé le budget économique en vue du contrôle budgétaire 2002. En septembre, il a élaboré le budget économique 2003-2002 dont les paramètres macro-économiques prévisionnels constituaient une aide à la confection des budgets des recettes et dépenses des pouvoirs fédéral et fédérés pour l'année 2003. Après approbation par le Conseil d'administration et avis positif du Comité scientifique, ces deux budgets économiques ont été publiés, respectivement, le 22 février et le 6 septembre 2002.

III.2.4. Tableaux entrées-sorties (input/output)

Conformément à l'article 109 de la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses, le Bureau fédéral du Plan (BfP) est responsable dans le cadre de l'ICN, de l'élaboration des tableaux entrées-sorties (TES).

Par le passé, cinq TES ont été publiés par l'INS. Ils ont trait aux années 1959, 1965, 1970, 1975 et 1980. Deux tableaux relatifs aux années 1985 et 1990, ont ensuite été estimés par le Bureau fédéral du Plan et publiés respectivement en 1998 et 1999, sous la responsabilité de l'ICN, après approbation par le Comité scientifique des comptes nationaux.

L'année 1995 marque un nouveau départ pour le calcul des tableaux entrées-sorties de la Belgique. En effet, l'application du nouveau système européen des comptes¹, le SEC95, a conduit à l'élaboration d'une nouvelle méthodologie ainsi qu'à l'utilisation de nouvelles sources de données. Dans le programme de transmission des données de comptabilité nationale, le tableau entrées-sorties de 1995 est à fournir à Eurostat pour la fin 2002 et celui de 2000, pour la fin 2003.

L'année 2002 a donc été largement consacrée à la finalisation du TES1995, mais aussi à la préparation du tableau de 2000.

L'achèvement du TES de 1995 a été réalisé en étroite collaboration avec la BNB qui dans le même temps produisait les tableaux des emplois et des ressources. La méthodologie utilisée par la Belgique a été présentée et discutée à l'International Input-Output Association (Fourteenth International Conference on Input-Output Techniques, octobre 2002, Montréal, Canada) et à Eurostat (Workshop on Compilation and transmission of tables in the Framework of the IO system in ESA95, 14 and 15 november 2002, Luxembourg).

En raison des différentes consultations prévues au niveau belge, la transmission du TES95 à Eurostat a été reportée au début de l'année 2003, en même temps que celle des tableaux des emplois et des ressources.

L'année 2002 a également été consacrée à la préparation du TES 2000. En effet, compte tenu des échéances très rapprochées et de l'expérience passée, le Bureau du Plan s'est engagé à construire une partie du tableau des emplois intermédiaires réalisé jusqu'ici par la BNB. C'est ainsi que des contacts ont été pris avec l'INS en vue notamment d'examiner les résultats de l'enquête structurelle 2000, qui est au cœur du calcul du tableau des emplois. Cette enquête structurelle a de plus bénéficié des conseils de l'Agence pour la Simplification administrative en vue d'accroître la lisibilité et la compréhension de certains questionnaires complémentaires visant à recueillir une information spécifique requise pour l'élaboration de ces tableaux d'entrées-sorties.

¹ règlement (CE) n°2223/96 du Conseil du 25 juin 1996

Signalons enfin qu'une étude de cas à l'aide du TES a été réalisée durant cette année (Evaluation des effets économiques de la faillite de la Sabena) et que par ailleurs, le BfP a été approché pour accompagner une étude de faisabilité d'un compte satellite du Tourisme en Belgique.

III.2.5. Statistiques du Commerce extérieur

Sur le plan méthodologique, les déclarations Intrastat ont été ventilées en 2002 entre les déclarations standard et les déclarations plus détaillées (ces dernières ne concernant que les 5 p.c. de déclarants les plus importants). Ces déclarations élargies contiennent deux données qualitatives supplémentaires, à savoir les conditions de livraison (Incoterms) et la région d'origine et/ou de destination des marchandises.

Afin de permettre aux entreprises d'appliquer correctement les nouvelles directives, des formations et des cours Intrastat, portant tout particulièrement sur le rapport électronique des données, ont été organisés dans l'ensemble du pays.

En ce qui concerne les statistiques proprement dites, une nouvelle méthodologie est en préparation pour les chiffres régionaux du commerce extérieur.

Afin d'accroître encore la qualité des statistiques, les déclarations individuelles ont été soumises à de nouveaux contrôles d'exhaustivité et depuis 2002, les séries publiées sont contrôlées par le biais d'une nouvelle méthode de détection des valeurs extrêmes.

Au niveau des publications, des chiffres détaillés multidimensionnels (données d'exportation régionales croisées par pays et par groupe de production, pour les différentes régions de Belgique) sont disponibles depuis 2002 sur Internet.

En outre, une nouvelle version de l'"Annuaire du commerce extérieur" a été mise au point, qui reprend désormais des chiffres mensuels en plus des totaux annuels, et des chiffres relatifs à la Belgique et non à l'UEBL.

III.2.6. Diffusion

La totalité des produits statistiques de l'ICN est disponible tant sur support papier que sur support électronique auprès des différentes institutions productrices: Banque nationale de Belgique (BNB), Bureau fédéral du Plan (BFP) et Institut national de Statistique (INS).

En outre un site web propre à l'ICN (<http://www.inr-icn.fgov.be>) contient des informations sur la structure et l'organisation de l'Institut ainsi que sur les produits disponibles. Des hyperliens renvoient vers les sites de chacune des autorités associées, donnant ainsi accès aux différents produits statistiques.

III.3. Cellule de coordination sur les statistiques de l'emploi et du chômage

En 2002, la cellule de coordination emploi-chômage a poursuivi ses travaux en vue de produire une statistique intégrée du marché de l'emploi (population active-emploi-chômage) compatible avec les agrégats de la comptabilité nationale. Pour ce faire et outre les représentants des institutions associées de l'Institut (l'Institut national de statistiques, la Banque nationale de Belgique et le Bureau fédéral du Plan), la cellule fait appel à des experts du SPF Emploi, d'organismes de la Sécurité Sociale ou encore du Conseil central de l'Economie.

L'INS a mis au point une méthodologie permettant, lors du processus d'extrapolation de l'échantillon recueilli grâce à l'enquête menée sur l'ensemble de la population, de tenir compte de caractéristiques spécifiques à cet échantillon et à la population dont celui-ci est issu (méthode dite de « calibrage ») tandis que la Banque nationale et le SPF Emploi se sont concentrés sur les fichiers administratifs.

En 2002, la cellule s'est réunie à sept reprises. Par ailleurs, un groupe de travail spécifique, composé de représentants de l'INS et de la BNB, s'est réuni à plusieurs reprises pour examiner la question du calibrage de l'enquête sur les forces de travail.

Par ailleurs, après différents tests, la cellule de coordination a marqué son accord sur l'élaboration par le SPF Emploi d'une statistique de l'emploi salarié et non salarié privilégiant l'utilisation des fichiers administratifs. Au cours de sa 47^{ème} réunion le 6 novembre 2002, le Conseil d'Administration a marqué son accord sur l'utilisation de cette nouvelle statistique de l'emploi dans le cadre des comptes nationaux.

Enfin, la cellule a été invitée à poursuivre ses travaux, à savoir :

- l'élaboration d'une statistique de l'emploi salarié en équivalent temps plein ainsi qu'en heures travaillées ;

- la rétropolation des nouvelles séries statistiques sur le passé et l'élaboration d'une statistique intégrée du marché du travail en Belgique, complétant l'emploi par le volet population active et chômage.

IV. LES COMPTES FINANCIERS DE L'INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX

En vertu de l'art. 120 de la loi créant l'ICN, l'Institut est tenu à une présentation annuelle des comptes de l'année écoulée au Ministre des Affaires économiques. Ils doivent être soumis au contrôle de la Cour des Comptes.

Une subvention de 17.000,00 € a été allouée à l'ICN par A.R. du 17 février 2002. Cette subvention, inscrite à l'allocation de base 32.40.10.41.06 du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie pour couvrir les besoins de fonctionnement de l'ICN, a été versée sur le compte postal n° 679-2009634-85 ouvert au nom de cet Institut.

Le compte de résultat pour l'exercice 2002 se présente comme suit :

DEBIT		CREDIT	
	EUR		EUR
Jetons de présence	3.491,04	Subside reçu	17.000,00
Jetons de présence à payer	872,76		
SPF Finances :			
Précompte professionnel			
Sur jetons de présence à payer	1.636,20		
Frais divers			
Facture à recevoir	1,51		
Subside non utilisé*	10.817,94		
TOTAL	17.000,00		17.000,00

*Solde à reverser au Trésor en vertu des articles 55 à 58 des lois sur la comptabilité de l'Etat coordonnées du 17/7/91.

Le compte de recettes et des dépenses, ainsi que les pièces justificatives afférentes aux dites dépenses ont été transmis à la Cour des Comptes.

*Publications régulières
de l'Institut des Comptes nationaux*

(situation 2002)

(Site web de l'ICN : <http://www.inr-icn.fgov.be>)

Comptes nationaux annuels

- **Partie I : Agrégats annuels**
- **Partie II : Compte détaillés et tableaux détaillés**
- **Comptes des Administrations publiques**
- **Partie III : : Stock de capital et investissements**

Comptes nationaux trimestriels

- **Estimation "flash" de la croissance du PIB**
- **Agrégats trimestriels**

Comptes régionaux : Salaires et valeur ajoutée

Statistiques du Commerce extérieur - Belgique

- **Bulletin mensuel**
- **Bulletin trimestriel**
- **Annuaire (uniquement sous forme électronique)**
- **Statistiques des exportations belges : Résultats régionaux (trimestriel)**
- **Manuel intrastat**
- **Nomenclature des marchandises**
- **Logiciel Intrastat**
- **Notice extrastat (uniquement sous forme de papier)**

Ces publications peuvent être obtenues à la Banque nationale de Belgique (BNB), Service Documentation (également sur le site Internet de la BNB).

14, boulevard de Berlaimont, 1000 BRUXELLES

Tél. : 02/221.20.33 ; fax : 02/221.31.63 ; URL : <http://www.nbb.be>

Budget économique

(en février et juillet)

Tableau entrées-sorties

(publication quinquennale)

Ces publications sont disponibles au Bureau fédéral du Plan (également sur le site Internet du BfP)

47-49, avenue des Arts - 1000 BRUXELLES)

Tél. : 02/507.73.11 ; fax : 02/507.73.73 ; URL [http ://www.plan.be](http://www.plan.be)